



**Article 18 : VALIDATION DU CONTRAT**

En foi de quoi, les parties ont signé le présent contrat conformément aux dispositions du Décret N°2130/PR/2020, portant code des marchés publics dans la République du Tchad.

Pour le Consultant

Lu et approuvé

Fait à N'Djaména le

Pour le Secrétariat Général du Gouvernement

Visé sous le N°.....du ...../.....20

Le Directeur Général



**Cabinet  
KOUMA ACADEMY**

**MAHAMAT CHAHATA LOUKOUMI**  
*(Chevalier de l'Ordre national du Tchad)*

Approuvé sous le N° 013 du 11 / 12 / 2025

La Ministre Secrétaire générale du gouvernement,  
Chargée de la promotion du bilinguisme dans  
l'Administration et des Relations avec les Grandes  
institutions



**Dr. RAMATOU MAHAMAT HOUTOUIN**  
*(Commandeur de l'Ordre national du Tchad)*

123 JAN 2025

De 1000 024MY  
un million deux cent cinquante quatre mille  
sur cent quatre vingt dix

Montant de 41 823 000 F